

République Française
Département du Puy-de-Dôme * Arrondissement de Thiers *
Canton des Monts du Livradois
Commune de SAINT-LOUR-L'ÉTANG

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – D 2026 41

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2026

Nombre de conseillers : en exercice : 11 - présents : 11 - votants : 11

PRÉSENTS : Christophe DOS SANTOS, Ornella BEAUSEROY, Patrick KRIN, Christine LAROYE, Alexandre SALAGNAC, Magali DUGAND, Eric WAETERS, Michaëlle PLANAT, Johan PELISSON, André LEFEBVRE, Jennifer MOUSCARDÈS.

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali DUGAND

POUVOIRS : /

OBJET : REPRISE ET TRANSFERT DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT PAR LE S.I.E.A. RIVE GAUCHE DE LA DORE

Vu la délibération n° D 2025 32 du 8 octobre 2025, décidant du transfert de la compétence assainissement collectif au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement (S.I.E.A.) Rive Gauche de la Dore ;

Vu la délibération n° D 2026 18 du 10 avril 2026 approuvant le Compte Financier Unique (CFU) du budget principal de la commune, incluant l'assainissement collectif ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient désormais de transférer les résultats du budget de l'assainissement au 31/12/2025, comme exposé ci-dessous :

Résultats année 2025

	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement	68 830 €	80 580 €	11 750 €
Fonctionnement	9 450 €	3 700 €	- 5 750 €
TOTAL DU BUDGET	78 280 €	84 280 €	6 000 €

Excédent d'investissement = 6 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise** le transfert des résultats de clôture au 31/12/2025 du budget assainissement au S.I.E.A. Rive Gauche de la Dore, soit **un excédent d'investissement de 6 000 €** ;
- **que cet excédent sera versé** au S.I.E.A. par établissement d'un mandat au 1068, prévu dans le Budget Primitif 2026 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

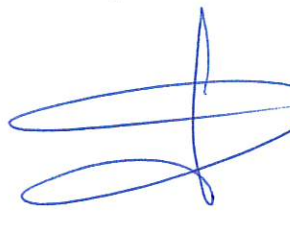
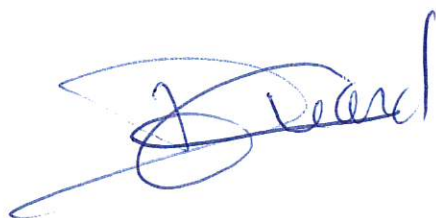
=====

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

*La secrétaire de séance,
Magali DUGAND.*

*Le Maire,
Christophe DOS SANTOS.*



Publiée le : 16/10/2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des formalités de publication devant le Tribunal Administratif.